

Le CPA vous souhaite la bienvenue.

Le respect des règles de vie communes est la garantie du bon fonctionnement de votre séjour, c'est pourquoi nous vous demanderons de bien vouloir appliquer les différentes consignes décrites dans notre règlement intérieur.

Recommandations générales

Le patient et son entourage ayant des droits mais également des devoirs, il vous est demandé dans l'intérêt de tous :

- ✓ **De n'apporter aucune gêne au fonctionnement du service et de respecter le travail des équipes ; les incivilités verbales ou physiques ne sont pas admises et peuvent faire l'objet de poursuites**
- ✓ **De maintenir en bon état les locaux et objets mis à votre disposition**
- ✓ **De respecter le repos et l'intimité de chacun**
- ✓ **De ne pas amener ou garder d'objets de valeurs ;** l'établissement ne peut être rendu responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets de valeurs, bijoux ou sommes d'argent.
- ✓ **De ne pas introduire d'animal à l'intérieur des locaux.**

Respect des règles de vie

- **Armes et objets dangereux :** ils sont interdits dans l'enceinte de l'hôpital et dans les unités.
- **Produits illicites :** l'introduction et la consommation de produits illicites sont interdites dans l'établissement. Les forces de l'ordre pourront être sollicitées conformément à la loi en cas d'infraction.
- **Boissons alcoolisées :** l'introduction et la consommation de boissons alcoolisées sont interdites dans l'établissement.
- **Tabac et vapotage :** il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux de l'établissement en application de la loi Evin.
- **Droit à la confidentialité :** il est interdit de prendre des photos, vidéos ou enregistrement de toute nature, d'autres patients et de soignants, sauf accord écrit.
- **Nuisances sonores :** le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des patients. Il vous est demandé, ainsi qu'à vos visiteurs, de le respecter.

- **Prêt et vente :** toute transaction, vente ou prêt, d'argent, d'objet et de service, entre patients est interdite.
- **Sorties dans le parc :** nous vous remercions de prévenir les soignants de vos sorties de l'unité et d'être présent en unité au moment des RDV.
- **Téléphone / ordinateur :** l'usage des téléphones portables, des ordinateurs et des tablettes est adapté à votre projet de soins.
- **Visites :** en raison des soins dispensés et pour favoriser le repos et l'intimité de chacun, nous remercions les visiteurs de limiter leur présence en même temps (**2 à 3 maximum**), de respecter les **heures de visites (12^h30 - 20^h)** et de s'adresser au personnel soignant à leur arrivée dans le service.

Respect des règles d'hygiène et de sécurité

● Sécurité générale et vigilance attentats

Tout patient pourra se voir proposer un inventaire de ses effets personnels en sa présence afin de veiller à la sécurité de tous.

Merci de signaler à un membre du personnel tout colis ou sac abandonné ou tout événement inhabituel.

Un agent de sûreté habilité peut opérer une inspection visuelle de votre sac, avec votre accord, et justifier d'une interdiction d'accès au site en cas de refus.

● Conduite à tenir en cas d'incendie

L'ensemble des locaux sont équipés de systèmes de protection incendie. Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées (fléchage) dans chaque service indiquant notamment les issues de secours. En toute situation, il est important de **rester calme et de suivre les indications** du personnel formé à ce type d'incidents.

● Lutte contre les infections nosocomiales

Une infection est dite nosocomiale si elle est acquise en milieu hospitalier. Le seul moyen de lutte est la prévention. Elle **nécessite des règles d'hygiène simples**. La transmission des germes par les mains représente le mode principal de contamination en milieu hospitalier. **Le lavage des mains du personnel, des patients et des visiteurs** est donc un des moyens les plus efficaces de prévention.

● Médicaments personnels

Pour que votre séjour soit bénéfique, il est capital que les traitements prescrits antérieurement par votre médecin de ville, ainsi que les traitements prescrits pendant votre séjour, soient connus. Ne gardez pas de médicament, remettez-les aux soignants. Ils sont une source de confusion et d'automédication inadaptée.